

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1289

4 juillet 2009

SOMMAIRE

AAG Luxembourg S.à r.l.	61869	Hutchison Telecommunications (Vietnam)	
Agave S.A.	61827	S.à r.l.	61834
Anterfi S.A.	61866	Infotechnique S.A.	61835
Autovitres S.à r.l.	61836	Jerich Luxembourg - Permanent establish-	
Bebois S.A.	61860	ment of Jerich Austria	61865
Bonaria et Fils	61832	Melange S.à r.l.	61861
Bonaria Gestion	61832	Midland Pyxis Group S.A.	61830
Boulogne Participations S.A.	61870	MKS Luxembourg S.à r.l.	61836
Britanny Investment	61827	M.Müller Vertriebsbüro für Krantechnik	
Broad Point II S.à r.l.	61859	GmbH	61863
Broad Point I S.à r.l.	61843	Modern Como S.A.	61845
Chaussures Léon S.à r.l.	61835	Mondial PERICAR S.A.	61871
CoachDynamix S.A.	61844	Mondi German Investments	61837
Columeta S.à r.l.	61843	Mondi Investments	61859
Connaught Luxembourg S.A.	61834	Mondi Packaging	61849
CS Immo S.A.	61844	Mytaluma S.A.	61831
Cyclamen S.A.	61865	Naftofina Holding S.A.	61826
Debussy Holding S.A.	61829	NBC Invest S.à r.l.	61869
Dewey Holding S.A.	61842	New Caledonia Investments S.A.	61871
Espace Chocolat	61866	PICY S.A.	61837
Esselte Group Holdings (Luxembourg)		Pioneer Investments Global Portfolio	61863
S.A.	61864	PVA S.A.	61870
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.		Research & Development International	
.....	61868	S.A.	61832
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.		SA Aequadis	61871
.....	61870	Samgwym Holdings S.A.	61828
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.		Silver Point Sourcing S.à r.l.	61843
.....	61866	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	61849
F.A.M. Fund	61830	SPCP Luxembourg II S. à r.l.	61844
Ferrum Arix Tracker Fund A	61833	Stella Holding S.A.	61831
F.F.F. Management & Trust S.A.	61834	Stratégies et Patrimoine S.A.	61828
Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	61866	Torrus Funds	61826
Gaming Invest S.à r.l.	61864	Townley Corporation S.A.	61826
Garlaban Holding S.A.	61830	Triva Holding S. à r. l.	61845
Green European Venture Capital S.A. ...	61829	Tury Global Derivatives Sicav	61834
GT Satellite Systems S.A.	61865	Wyse Investments Luxembourg S.A.	61828
Hoen S.à r.l.	61867	ZIV Group Investment II S.à r.l.	61859

Naftofina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.622.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 24 juillet 2009 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire pour les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.
- b. Approbation du bilan clôturé au 31 décembre 2008 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- d. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009078316/45/18.

Townley Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.917.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet à dix heures trente, les actionnaires de la société se réuniront en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, afin de statuer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 10.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 110.000,- EUR.
2. Émission de 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- EUR, émises avec une prime d'émission totale de 4.995.000,- EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.
3. Acceptation de la souscription pour 2 actions nouvelles par India Finance & Development Ltd, et acceptation de la libération intégrale de ces actions par conversion des 2.000 obligations convertibles, émises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2003.
4. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société.
5. Divers.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009079606/755/22.

Torus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Torrus Funds (the "Company"), will be held on July 27, 2009 at 12.00 CET, at the registered office of the Company, as set out above, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Company's Board of Directors for the period ended March 31st, 2009.
2. Presentation of the Report of the Company's Auditor for the period ended March 31st, 2009
3. Presentation and approval of the audited Financial Statements for the Company for the period ended March 31st, 2009.

4. Discharge of the Company's directors with respect to the performance of their duties for the period ended March 31st, 2009.
5. Discharge of the Company's auditor with respect to the performance of their duties for the period ended March 31st, 2009.
6. Election and/or Re-election of the Company's directors to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2010.
7. Re-appointment of the auditors of the Company to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2010.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them, to the registered office of the Company (Attn. Domiciliary Department) by fax to +352 34 20 90 60 35, no later than July 23, 2009 by close of business in Luxembourg and mail to Torrus Funds c/o The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg.

The attendance list of the Meeting will close on July 23, 2009.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009079611/755/34.

Britanny Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *23 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009079613/534/16.

Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *20 juillet 2009* à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009071599/795/18.

Samgwym Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.933.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated May 25, 2009 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *July 20, 2009* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009071585/795/17.

Wyse Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.866.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073130/10/19.

Stratégies et Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.976.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073132/10/18.

Debussy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.077.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073135/10/18.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2009* à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Non ratification de la cooptation de Monsieur Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 31 décembre 2008 et décharge pour l'exercice de son mandat.
8. Nomination de Monsieur M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
10. Non ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 5 janvier 2009 et décharge pour l'exercice de son mandat.
11. Nomination de Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France) le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
12. Reconduction de Monsieur Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
13. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
14. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009074837/29/36.

F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.491.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société F.A.M. FUND (ci-après "la Société") qui s'est tenue le 10 juin 2009 n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour étant donné que le quorum de présence requis n'a pas été atteint, les actionnaires sont invités à assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, le 20 juillet 2009 à 14.00 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société
4. Nomination de Deloitte (auditeur de la Société) en tant que réviseur à la liquidation
5. Divers

Aucun quorum de présence n'est requis pour cette Assemblée Générale Extraordinaire. Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée seront adoptées si elles réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires seront admis à cette Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à cette Assemblée peuvent librement se faire représenter en renvoyant la procuration dont le formulaire est disponible sur demande au siège social de la Société. Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées au plus tard le 17 juillet 2009 à 17.00 heures par fax au +352 42.42.65.00 (Madame Sylvie Dobson) suivi de l'original par courrier à l'adresse du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009073185/755/27.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on July 13, 2009 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of three Directors and appointment of their replacement
2. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
3. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009074845/795/14.

Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.335.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2009 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
7. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE décidée par les administrateurs restants en date du 17 décembre 2008 et décharge pour l'exercice de son mandat.
8. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS décidée par les administrateurs restants en date du 11 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Nomination de Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009074838/29/26.

Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2009* à 14.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2008 et nomination de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Eric MAGRINI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe TOUSSAINT jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Hans DE GRAAF jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
11. Reconduction du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
12. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009074840/29/30.

Mytaluma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.204.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009075935/1023/16.

Research & Development International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui aura lieu le *13 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009075939/1023/16.

Bonaria Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 146.632.

Bonaria et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 9.960.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

I.- Monsieur Aurelio dit Aurel Bonaria, entrepreneur, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal,

agissant en tant que gérant de la société à responsabilité limitée Bonaria Gestion, (ci-après la «société absorbante»), établie et ayant son siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II.- Monsieur Aurelio dit Aurel Bonaria, préqualifié,

agissant en tant que gérant de la société à responsabilité limitée Bonaria et Fils (ci-après la «société absorbée»), établie et ayant son siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 9.960,

constituée sous la dénomination de «Entreprise de construction et de génie civil Bonaria Mario et Arthur» en vertu d'un acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 1972, publié au Mémorial C n° 87 du 19 juin 1972, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, le 6 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 42 du 1^{er} février 1994.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, et encore pour autant que de besoin pour compte de Bonaria & Fils sur base de l'article 145 de la loi du 10 août 1915 (ci-après appelé le gérant) a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Le gérant de la société absorbante et le gérant de la société absorbée ont approuvé, en date de ce jour, le projet de fusion entre Bonaria Gestion S.à r.l. et Bonaria et Fils S.à.r.l.

Conformément à l'article 271(1) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion est établi par les présentes en la forme notariée.

Les termes du projet de fusion sont les suivants:

1. La société Bonaria Gestion S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal, entend fusionner avec la société Bonaria et Fils S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal, par absorption de cette dernière, et suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la société absorbante Bonaria Gestion S.à r.l. détenant 100% des parts sociales de la société absorbée Bonaria & Fils.

2. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme intégrées et consolidées par la société absorbante, a été fixée au 1^{er} janvier 2009, sous réserve des droits des tiers.

3. Aucun avantage particulier n'est accordé aux gérants des sociétés qui fusionnent, ni pour l'exercice en cours, ni pour les opérations de fusion.

4. La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication faite conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés pour chacune des sociétés qui fusionnent.

5. Les associés de la société absorbante sont en droit de prendre connaissance au siège social, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, des documents tels que déterminés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

- le projet de fusion, et
- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la société absorbée.

Une copie de ces documents peut être obtenue par tout associé sans frais et sur simple demande.

Aucun autre titre que des parts sociales n'a été émis, il n'y a pas création de droits spéciaux.

6. La fusion deviendra définitive par l'approbation de la fusion par les assemblées des sociétés fusionnantes comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 tel que précisé par l'article 278 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

7. Le mandat du gérant de la société absorbée prendra fin à la date effective de la fusion et décharge lui sera accordée pour l'exécution de son mandat.

8. La société absorbante accomplira toutes les formalités, y compris les publications prescrites par la loi, utiles ou nécessaires à l'entrée en vigueur de la fusion ou servant au transfert des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai prescrit par la loi au siège social de la société absorbante.

Attestation

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aurelio dit Aurel BONARIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 juin 2009, LAC/2009/22409: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009077677/208/78.

(090094961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ferrum Arix Tracker Fund A, Fonds Commun de Placement.

Notice to Unitholder

The Unitholder of Ferrum ARIX Tracker Fund A - Arix Composite Tracker ("the Sub-Fund"), a Sub-Fund of "Ferrum ARIX Tracker Fund A" (the "Fund") is hereby informed that the Fund has only one Sub-Fund which has only one investor. This investor has requested a redemption of all its units as of NAV 31.03.2009.

Therefore the board of directors of the Company in its capacity as Management Company of the Fund has resolved that the Fund and the Sub-Fund be put in liquidation as of 18.05.2009.

The investor is fully informed of this liquidation and termination of the Fund and the Sub-Fund.

The board of directors of Institutional Trust Management Company S.à r.l.

Luxembourg, 09.05.2009.

Institutional Trust Management
Company S.à r.l.

Référence de publication: 2009079616/250/15.

Tury Global Derivatives Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.863.

Liquidationsbekanntmachung

Die Anteilinhaber werden hiermit informiert, dass für den Investmentfonds Tury Global Derivatives Sicav (WKN: 921249 - ISIN: LU0098406308) beschlossen wurde, am 30. Juni 2009 die Liquidation durchzuführen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009079604/755/10.

Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.750.

1/ Par résolution signée en date du 22 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Chong Mei Elizabete Fong, avec adresse professionnelle au 56, King's Road, Cornell Court, Hong Kong, Chine, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- Nomination de Thirukumar Nadarasa, avec adresse professionnelle au 96, To Ngoc Van Street, Tay Ho District, Hanoi, Vietnam, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Par résolution signée en date du 23 juin 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Thirukumar Nadarasa, avec adresse professionnelle au 96, To Ngoc Van Street, Tay Ho District, Hanoi, Vietnam, de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2008.

- Nomination de Simon Perkins, avec adresse professionnelle, au 6/57, Elizabeth St., 3000, Melbourne, Victoria, Australie, au mandat de gérant avec effet au 7 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

3/ Par résolution signée en date du 20 mai 2009, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Acceptation de la démission de Simon Perkins, avec adresse professionnelle au 6/57, Elizabeth St., 3000 Melbourne, Victoria, Australie, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075944/23.

(090089557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Connaught Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.733.

L'adresse de l'administrateur suivant a changé:

Monsieur Charles Harry Wilken, né le 13 septembre 1948 à Elgin, Royaume-Uni, demeure désormais au 33-35 Reid Street, 4th Floor, Jardines house, Hamilton HM EX Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Connaught Luxembourg S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009075922/15.

(090089330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

F.F.F. Management & Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 42.411.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 124 du 23 mars 1993;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 293 du 19 avril 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 02 juin 2009 que:

- Les mandats des administrateurs:

* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, né le 20 décembre 1956 à L-LUXEMBOURG et demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

* Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, né le 26 octobre 1961 à L-LUXEMBOURG et demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

* Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, né le 09 février 1964 à F-THIONVILLE et demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Messieurs Claude FABER, Jean FABER et Didier KIRSCH sont également reconduits dans leur fonction respective d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, né le 03 septembre 1969 à F - METZ et demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt a été élu commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 en remplacement de Monsieur Fons MANGEN, dont le mandat arrivé à échéance n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Pour la société FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009075913/31.

(090089248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Chaussures Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.343.

Constatation de cession de parts sociales du 8 juin 2009

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 8 juin 2009 et acceptée par les gérantes au nom de la société, il résulte que le capital social de la société CHAUSSURES LÉON S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur André CAHEN, retraité, né à Ettelbruck, le 13 avril 1939, époux de Madame Paulette Ackermann et demeurant à L-1514 Luxembourg, 19, rue Xavier de Feller, douze parts sociales	12
Madame Paulette ACKERMANN, commerçante, née à Aix-en-Provence (France), le 4 octobre 1942, épouse de Monsieur André Cahen, demeurant à L-1514 Luxembourg, 19, rue Xavier de Feller, treize parts sociales	13
Madame Corinne CAHEN, employée privée, née à Luxembourg, le 16 mai 1973 et demeurant à L-1541 Luxembourg, 15, Boulevard de la Fraternité. Soixante-quinze parts sociales	75
Total: cents parts sociales	100

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait conforme

André Cahen / Paulette Ackermann / Corinne Cahen

Les Associés

Référence de publication: 2009075909/23.

(090090020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Infotechnique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

Rectificatif d'une erreur matériel

L'avis au 8 octobre 2008, enregistré à Luxembourg le 09.10.2008.

Référence: LSO CV/03298 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 30.10.2008 sera remplacé par une nouvelle version corrigée du document L080159911.05.

Résolution du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008:

- Il y a lieu de lire maintenant que Monsieur Marc FOSSEPREZ, né le 20 octobre 1958 à Liège (Belgique), demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 2, rue Lahaut, est en charge de la gestion journalière, et est nommé aux fonctions de directeur général avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 18.06.2009.
Pour INFOTECHNIQUE S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009075911/19.

(090090070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 112.265.

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christophe Roland VANDEWOESTYNE, ouvrier, demeurant à B-6823 Villers devant Orval, 20 rue Routis Bas.

2) Monsieur Philippe Paul GLAISE, ouvrier, demeurant à B-6800 Freux-Menil, 84, rue Menil.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société Autovitres S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Windhof, 4, ancienne route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 2 mars 2006.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 4, ancienne route d'Arlon à L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Pétange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. R. VANDEWOESTYNE, P. P. GLAISE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22406. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009076316/220/35.

(090090347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

MKS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.893.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.795.

Les deux gérants suivants:

- Kathleen F. Burke, Gérant

- Ronald Weigner, Gérant
ont changé d'adresse et se trouvent à présent au 2, Tech Drive, MA 01810, Andover, Etats-Unis.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2009.
Référence de publication: 2009075940/14.
(090089540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Mondi German Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.049.

Par résolutions signées en date du 20 mai 2009, l'actionnaire unique, a décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange
- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Franz Hiesinger, avec adresse au 2/11, Passauer Platz, 1010 Vienne, Autriche
- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075938/21.

(090089533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

PICY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 146.616.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"MARCOL HEALTHCARE LLP", a limited liability partnership organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 10 Upper Berkeley Street, London, W1H 7PE, registered under number OC345899

here represented by Mrs Viviane HENGEL, employee, residing professionally at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 June 2009.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his prenamed capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed party intend to organize.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "PICY S.A.".

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the signature of any persons (2) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Tuesday of June at 2.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional disposition

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

"MARCOL HEALTHCARE LLP", prementioned, fifteen thousand five hundred shares	15'500
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares	15'500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- Mr Jean BODONI, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 2.- Mr Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 3.- Mr Pii KETVEL, 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Mr Jean BODONI, previously named, has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"MARCOL HEALTHCARE LLP", un "limited liability partnership" organisé sous le droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 10 Upper Berkeley Street, Londres, W1H 7PE, immatriculée sous le numéro OC345899,

ici représentée par Madame Viviane HENGEL, employée, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juin 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "PICY S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 14 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

"MARCOL HEALTHCARE LLP", prédésignée, quinze mille cinq cents actions	15.500
TOTAL: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

61842

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean BODONI, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Pii KETVEL, 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg .

Monsieur Jean BODONI, prénommé, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6867. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009076127/239/267.

(090090108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Dewey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.337.

Extrait de résolution des Associés de la Société du 5 juin 2009

En date du 5 juin 2009, les Associés de la Société ont pris la résolution suivante:

de nommer

- Monsieur Friðrik Jóhannsson, né le 25 octobre 1957, à Reykjavik, Islande, ayant comme adresse Hvassaleiti 79, 103 Reykjavik, Islande, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 juin 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Bjarni Gunnarsson
- Monsieur Daumants Vitols
- Monsieur Jon Thor Hjaltason
- Monsieur Friðrik Jóhannsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Dewey Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075903/22.

(090090005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} juin 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1^{er} juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Marc Diagonale, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Caroline Byrne, née le 23 avril 1964 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2 Greenwich Plaza, CT 06830, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009075929/16.

(090089456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} juin 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1^{er} juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Marc Diagonale, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Caroline Byrne, née le 23 avril 1964 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2 Greenwich Plaza, CT 06830, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009075928/16.

(090089451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Columeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.286.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille trois cent quatre-vingt quinze euro (12.395,00 eur), représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Anaconda S.A.H.

cent parts sociales 100

Total cents parts sociales 100

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de l'actuel gérant, Monsieur Claude Wagner, avec effet immédiat. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveau gérant technique Monsieur Alex RODEN qui peut engager la société par sa seule signature et ceci pour une durée indéterminée et ceci avec effet immédiat.

Esch-sur Alzette, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009075883/22.

(090089881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

SPCP Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.483.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} juin 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1^{er} juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Marc Diagonale, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Caroline Byrne, née le 23 avril 1964 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2 Greenwich Plaza, CT 06830, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009075925/16.

(090089425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

CoachDynamix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R.C.S. Luxembourg B 83.400.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2009:

- le mandat d'administrateur de Mme JONSSON Monica a été renouvelé, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.
- le mandat d'administrateur-délégué de Mme JONSSON Monica a été renouvelé, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.
- le mandat de commissaire aux comptes de Mme HOLLAND Julie a été renouvelé, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.
- les mandats d'administrateurs de M. Mario WILLEMS et M. Bengt JOHANSSON ont été renouvelés, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour avis sincère et conforme

COACHDYNAMIX S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075910/21.

(090090068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

CS Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.064.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 03 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme CS Immo S.A., tenue au siège social, le 03 juin 2009, que:

- La décision a été prise de renouveler jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire prévue en 2010:

- * le mandat des administrateurs
- * le mandat de l'administrateur-délégué
- * le mandat du Commissaire aux comptes

Pour la société

Joëlle Roulland

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009075872/17.

(090090017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Triva Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.412.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 mai 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et DENMAX SHIPPING S.A., ayant son siège social sis Henville Building, Prince Charles Street, Charlestown, Nevis, Antilles, les 500 parts sociales de la Sociétés sont transférées comme suit:

- DENMAX SHIPPING S.A., ayant son siège social sis Henville Building, Prince Charles Street, Charlestown, Nevis, Antilles, à partir de ce jour, est l'associé unique de la société et détient 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triva Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075923/18.

(090089430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Modern Como S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.613.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "EUROPEAN NETWORK SERVICES S.A.", ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

ici valablement représentée par son administrateur unique, à savoir Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "MODERN COMO S.A." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie

de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets, de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter par tous autres moyens pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations pour favoriser l'accomplissement de son objet social.

II. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.
- 3) Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par "EUROPEAN NETWORK SERVICES S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", avec siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.
4. La durée des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2009. Relation: EAC/2009/6801. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009076134/239/198.

(090090093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.811.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2009, l'associé unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange
- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, Rue des Gênets, L-8131 Bridel
- Frank Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Franz Hiesinger, avec adresse au 2/11, Passauer Platz, 1010 Vienne, Autriche
- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni
- Oswald Peter Josef, avec adresse au 109, Coblenzlgasse, 1190 Vienna, Autriche

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075933/24.

(090089501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.935.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SOFINA PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR, a société en commandite par actions, having its registered office at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 5 April 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 on 10 May 2007. The articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the same notary on 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2358 on 26 September 2008.

The meeting is declared open at 11.30 a.m. with Mrs Stéphanie DELPERDANGE, company's director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Ms Rosella PASSUCCI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend the first paragraph of Article 1 of the articles of Incorporation.

2 To amend the fourth, fifth and sixth paragraphs of Article 3 of the articles of incorporation , in order to read as follows:

"The object of the Company includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies or of other entities

(...) (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds, directly or indirectly, a participation or which are members of such entities' group of companies or with who he intends to develop a close relationship, (...)

In order to raise funds to pursue its corporate object, the Company issues shares or share subscription rights to well informed investors (investisseurs avertis) as defined in article 2 of the SICAR Law (the "Well Informed Investors) The Company may, subject to market conditions, borrow up to 100% of total Commitments without prejudice to the right of the SICAR to secure external financing on a short term (no more than three month) basis."

3 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation.

4 To create a new authorized capital in an amount of sixty million euro (€ 60,000,000) divided into six million (6,000,000) class A shares with a nominal value of ten euro (€ 10) each.

5 To amend article 6 of the articles of incorporation.

6 To amend the first, the second and the last paragraph of article 7 of the articles of incorporation.

7 To amend the second paragraph of Article 8 of the articles of incorporation.

8 To amend the first sentence of article 11 of the articles of incorporation.

9 To insert a new paragraph of article 13 of the articles of incorporation.

10 To amend article 14 of the articles of incorporation.

11 To amend the first sentence of the second paragraph of article 16 of the articles of incorporation.

12 To amend the first sentence of the second paragraph of article 17 of the articles of incorporation.

13 Postponement of the date of the annual general meeting from the last Friday of the month of April to the third Tuesday of the month of April and for the first time in 2010.

14 Subsequent amendment of article 19 of the articles of incorporation.

15 To amend the first sentence of article 21 of the articles of incorporation.

16 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) According to the attendance list, out of two million nine hundred eighty-eight thousand (2,988,000) class A shares and twelve thousand (12,000) class B shares, having a nominal value of ten euro (EUR 10) each, representing the whole corporate capital issued by the Company, two million nine hundred eighty-eight thousand (2,988,000) class A shares and twelve thousand (12,000) class B shares were represented at the present meeting.

(v) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the manager, took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 1 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the shareholders a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies and of the amending laws in force (the "1915 Law") and pursuant to its articles of association (the "Articles of Association"). The Company is subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (Sicar) and the amending law in force (the "SICAR Law")."

Second resolution

The general meeting resolves to amend the fourth, fifth and sixth paragraph of article 3 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

(4) (...)The object of the Company includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies or of other entities

(5) (...) (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds, directly or indirectly, a participation or which are members of such entities' group of companies or with who he intends to develop a close relationship, (...)

(6) In order to raise funds to pursue its corporate object, the Company issues shares or share subscription rights to well informed investors (investisseurs avertis) as defined in article 2 of the SICAR Law (the "Well Informed Investors") The Company may, subject to market conditions, borrow up to 100% of total Commitments without prejudice to the right of the SICAR to secure external financing on a short term (no more than three month) basis."

Third resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Subscribed capital (first paragraph). The subscribed capital of the Company is set at thirty million euro (EUR 30,000,000.-) divided into two million nine hundred eighty-eight thousand (2,988,000) class A shares (the "Class A Shares"), held by the limited partners (the "Class A Shareholders"), in representation of their limited partnership interest in the Company, and twelve thousand (12,000) class B shares (the "Class B Shares"), held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The general meeting, after having acknowledged the report prepared by the Manager in compliance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, copy of which report will remain attached to the present deed, resolved to create an authorised capital in an amount of sixty million euro (EUR 60,000,000.-) divided into six million (6,000,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend the fourth paragraph of the article 5 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the resolution adopted under the fourth resolution above, so that the fourth paragraph of article 5 shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Subscribed capital (Fourth paragraph). Excluding the share capital issued until August 2008, the authorised capital of the Company is set at sixty million euro (€ 60.000.000) divided into six (6) million (6.000.000) class A shares, with a nominal value of ten euro (€ 10) each."

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 6 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows

" Art. 6. Form and Transfer of the shares. The shares shall be in the form of registered shares.

The prior consent of the Manager is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of class A Shares. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Manager. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the transferor and transferee for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Manager will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Affiliate of such shareholder or by a shareholder which is a trustee to a successor shareholder, where the Manager may only withhold its consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The Manager may request any additional information as it may wish to make its decision.

Class B Shares shall be held by the Manager and shall be transferred to any new Manager as the case may be.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all rights and obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to Affiliates of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an Affiliate of the transferor, unless the Manager has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

"Affiliate" means in relation to an entity, any Controlling holding entity, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding entity. "Control" means, in relation to an entity, where a person acquires direct or indirect control of more than ninety-five per cent (95%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders' general meeting of that entity.

Where the Manager refuses its consent to a proposed transfer, it shall propose the shares the transfer of which was contemplated, to any other person it thinks appropriate. Such person, alone or together with any other person agreed by the Manager, may purchase the shares at the price or value indicated in the initial transfer notice to the Manager. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the shares to be sold, the Manager may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made.

Notwithstanding the above, the Manager may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the Manager deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law. The Manager shall be entitled, for purposes of ensuring, that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to provide any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register contains the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares results from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register shall be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares is registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders."

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend the first and second paragraph of article 7 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 7. Valuation of the shares.** The net asset value of the shares is based on the net fair value of the Portfolio Investments and other assets and liabilities of the Company. This net asset value shall be determined in good faith by the Manager. It shall be expressed in euro (€), as a per share figure. The net asset value of a share within a particular class of shares shall be computed on the basis of the portion of the net asset value which would be attributable to it under the distribution rules of the Company. Each share within a same class of shares must have the same net asset value as the other shares in the same class.

The net asset value of the shares of each class shall be determined by the Manager from time to time, generally on a quarterly basis, but in no instance less than twice yearly as of 30 June and as of 31 December or, if such day is not a bank business day in Luxembourg, the previous day which is a bank business day, or such other day as determined by the Company and notified to the shareholders."

Eighth resolution

The general meeting resolves to amend the second paragraph of article 8 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 8. Redemption of shares / Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own class A shares. The acquisition and holding of its own class A shares by the Company shall in compliance with the conditions and limits established by law

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend article 11 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 11. Management fees and Expenses.** The Manager shall be entitled to a management fee (the "Management Fee"). The Management Fee is a lump sum which covers all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object"

Tenth resolution

The general meeting resolves to insert a new paragraph to the article 13 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 13. Delegation of powers.** An Executive Committee shall be appointed by the Board of Directors of the Manager. The Executive Committee shall be entrusted with the following functions: (i) evaluate the investment or divestment proposals and (ii) implement the decisions of the Board regarding the Company."

Eleventh resolution

The general meeting resolves to amend article 14 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 14. Representation of the company.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures or the single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power."

Twelfth resolution

The general meeting resolves to amend the first sentence of the second paragraph of article 16 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 16. Conflicts of interests - Indemnity.** The Company shall indemnify the directors, associates, members, officers and employees of the Manager or of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and in particular the Portfolio Investment entities, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct."

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to amend the first sentence of the second paragraph of article 17 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 17. Independent auditor / Depositary.** The independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until its successor is elected. The independent auditor is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders."

Fourteenth resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the last Friday of the month of April at 10 a.m., to the third Tuesday of the month of April at 10.00 a.m

The general meeting resolves to amend article 19 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 19. Annual general meeting.** The annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Tuesday of April at 10:00 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting shall be held on the previous Luxembourg bank business day."

Fifteenth resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of the article 21 of the articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows

" **Art. 21. Notice of general meetings.** Shareholders shall meet upon call by the Manager made in compliance with law. The notice sent to the shareholders in accordance with law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourns the meeting at 11.45 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre juin,

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société SOFINA PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée le 5 avril 2007 suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836 du 10 mai 2007, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2342 du 25 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosella PASSUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Modification des paragraphes 4,5 et 6 de l'article 3 des statuts qui auront la teneur suivante:

"L'objet de la Société inclut (i) la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entités luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'administration active et/ou passive, le développement, et/ou la gestion active ou passive de ces participations et/ou entités, ainsi que (iii) le financement direct et/ou indirect des entités dans lesquelles celle-ci détient des participations ou qui font partie du même groupe de sociétés que cette entité ou d'autres entités.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe d'entités ou avec lesquelles elle projette de développer certains liens, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de son objet social, la Société émet des actions ou des droits de souscription d'actions à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les "Investisseurs Avertis"). La Société peut emprunter, aux conditions de marché, jusqu'à 100 % du total de ses engagements, sans préjudice du droit de la SICAR d'obtenir du financement externe à court terme (pas plus de trois mois)."

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4. Création d'un nouveau capital autorisé d'un montant de soixante millions d'euros (€ 60.000.000) divisé en six millions (6.000.000) d'actions de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune.

5. Modification de l'article 6 des statuts.

6. Modification du premier et du deuxième et dernier paragraphe de l'article 7 des statuts.

7. Modification du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts.

8. Modification de la première phase de l'article 11 des statuts.

9. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 13 des statuts.

10. Modification de l'article 14 des statuts.

11. Modification des paragraphes 1 et 2 de l'article 16 des statuts.

12. Modification de la première phrase du second paragraphe de l'article 17 des statuts.

13. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la société, du dernier vendredi du mois d'avril, au troisième mardi du mois d'avril et pour la première fois en 2010.

14. Modification de l'article 19 des statuts.

15. Modification de l'article 21 des statuts.

16. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(v) Qu'il est apparu de la liste de présence que sur un total de deux millions neuf cent quatre vingt huit mille (2.988.000) actions de catégorie A et douze mille (12.000) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis par la Société, deux millions neuf cent quatre vingt huit mille (2.988.000) actions de catégorie A et douze mille (12.000) actions de catégorie B ont été représentées à l'assemblée.

(vi) Que cette assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré et avec le consentement des associés-commandités gérants, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les actionnaires une société (la "Société") sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi 1915") et par ses statuts (les "Statuts"). La Société est soumise aux dispositions de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar") ainsi qu'aux différentes législations modificatives en vigueur. (la "Loi SICAR")."

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 4,5 et 6 de l'article 3 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.**

(4) (...) L'objet de la Société inclut (i) la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entités luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'administration active et/ou passive, le développement, et/ou la gestion active ou passive de ces participations et/ou entités, ainsi que (iii) le financement direct et/ou indirect des entités dans lesquelles celle-ci détient des participations ou qui font partie du même groupe de sociétés que cette entité ou d'autres entités.

(5) La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe d'entités ou avec lesquelles elle projette de développer certains liens, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

(6) Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de son objet social, la Société émet des actions ou des droits de souscription d'actions à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les "Investisseurs Avertis"). La

Société peut emprunter, aux conditions de marché, jusqu'à 100 % du total de ses engagements, sans préjudice du droit de la SICAR d'obtenir du financement externe à court terme (pas plus de trois mois).".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital souscrit (premier paragraphe).** La Société a un capital souscrit de trente millions euros (EUR 30.000.000,-) divisé en deux millions neuf cent quatre vingt huit mille (2.988.000) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les associés commanditaires (les "Actionnaires de Catégorie A") en représentation de leur participation limitée dans la Société, et douze mille (12.000) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") détenues par l'associé commandité ("Actionnaire de Catégorie B"), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a pris acte d'un rapport préparé par le gérant commandité de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié, lequel rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer un capital autorisé d'un montant de soixante millions d'euros (60.000.000,- EUR) divisé en six millions (6.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente adoptée ci-dessus de sorte que le quatrième paragraphe de l'article 5 soit rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital souscrit (quatrième paragraphe).** Hormis le capital émis jusqu'en août 2008, le capital autorisé de la Société est fixé à soixante millions d'euros (60.000.000 €) divisé en six millions (6.000.000) d'actions de catégorie A, avec une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Forme et Cessions des actions. Les actions sont nominatives.

Le consentement préalable du Gérant est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les actions de catégorie A, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Gérant. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre le cédant et le cessionnaire. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Gérant décidera discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons), excepté en cas de cession par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire ou par un actionnaire qui est le fiduciaire de l'actionnaire successeur dans quel cas, le Gérant peut seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Gérant peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Les actions de catégorie B sont tenues par le Gérant et seront transférées le cas échéant à n'importe quel nouveau Gérant.

Toute cession autorisée requiert que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à tous les droits et obligations du cédant relatives aux actions cédées (y compris à cette fin tous engagements d'ultérieure souscription d'actions envers la Société). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession aux Affiliés du cédant est soumise à la condition suspensive que la cession devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un Affilié du cédant à moins que le Gérant n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

"Affilié " signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette entité holding. "Contrôle" signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne acquiert le contrôle direct ou indirect de plus de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité.

Lorsque le Gérant refuse de consentir à une cession proposée, il propose les actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée. Cette personne, seule ou avec toute autre personne approuvée par le Gérant, peut acheter les actions au prix ou à la valeur indiquée dans la note initiale de transfert au Gérant. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considérée comme étant de façon significative plus élevée que la juste valeur de marché des actions

à vendre, le Gérant peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de toute catégorie de la Société que le Gérant peut estimer nécessaire afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR. Le Gérant sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR, d'exiger à tous moments d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que celui-ci peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté pour tout actionnaire est disponible au siège social. Le registre des actionnaires contient la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre et la catégorie d'actions détenues, l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions résulte des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires sont délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée des actions nominatives est inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 7 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Évaluation des actions.** La valeur d'actif net des actions est basée sur la valeur d'actif net des Investissements et de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur d'actif net sera déterminée de bonne foi par le Gérant. Celle-ci sera exprimée en euro (EUR), en un chiffre par action. La valeur de l'actif net par action d'une catégorie d'actions est calculée sur la base de la portion de la valeur de l'actif net qui lui sera attribuée selon l'Article 30. Chaque action d'une même catégorie d'actions aura la même valeur d'actif net que les autres actions de la même catégorie.

La valeur d'actif net des actions de chaque catégorie est déterminée par le Gérant, de temps à autre, généralement sur une base trimestrielle, mais en aucun cas moins de deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable précédent, ou tout autre jour déterminé par la Société et notifié aux actionnaires."

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Acquisition par la société de ses propres actions - Rachat d'actions.** La Société peut acquérir ses propres actions de catégorie A. L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions de catégorie A sont effectuées conformément aux conditions et limites prévues par la Loi."

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Rémunération et Dépenses.** Le Gérant a droit à une rémunération (la "Rémunération"). La Rémunération est une somme globale couvrant toutes les dépenses raisonnables quelconques du Gérant en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société."

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Un Comité Exécutif est nommé par le Conseil d'administration du Gérant. Le Comité Exécutif se voit confier les fonctions suivantes: (i) évaluer les propositions d'investissement ou de cession d'actifs et (ii) mettre en oeuvre les décisions du Conseil relative à la Société."

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés, qui seront désignés discrétionnairement par le Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société est également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. Conflit d'intérêts-Indemnités.** La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les associés, fondés de pouvoirs et employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers et ayants-droits, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et, en particulier toutes les entités objet d'Investissements, et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue en dernière instance pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas seulement où la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts."

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. Réviseur d'entreprises / Dépositaire.** Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Le réviseur d'entreprise est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires."

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du dernier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures, au troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois d'avril à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tient le jour ouvrable bancaire luxembourgeois précédent."

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réunissent après convocation par le Gérant dans les formes prévues par la loi. La convocation envoyée aux actionnaires dans les formes prévues par la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter."

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, le Président ajourne l'assemblée à 11.45.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. DELPERDANGE, M. NEZAR, R. PASSUCCI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2009. Relation: LAC/2009/21949. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009076313/220/516.

(090090278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.590.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.762.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2009, l'associé unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange

- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075937/21.

(090089521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Broad Point II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.925.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} juin 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1^{er} juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Marc Diagonale, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;

- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Caroline Byrne, née le 23 avril 1964 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2 Greenwich Plaza, CT 06830, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009075931/16.

(090089464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

ZIV Group Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.035.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 5 juin 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZIV Group Investment II S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009074959/17.

(090089104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Bebois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 12, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 123.793.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEBOIS S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg numéro B 123.793, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 473 du 28 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse, à L-8022 Strassen, 12, rue de la Résistance.

2. Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie le transfert du siège social de L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse, à L-8020 Strassen, 12, rue de la Résistance, décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008, dont le procès-verbal a été dressé par acte sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} (alinéa 2).** Le siège social est établi à Strassen."

61861

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2009. Relation GRE/2009/1956. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009074883/231/54.

(090088646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Melange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 146.584.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den fünfzehnten Juni.

Vor der Unterzeichneten Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Karsten ROLOFF, Diplom-Kaufmann, geboren am 5. Juni 1964 in Salzgitter (D), wohnhaft in L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch,

hier vertreten durch Herrn Guy SCHROEDER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Esch/Alzette, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MELANGE S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Fentange.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Beratung, Organisation und Betreuung im direkten oder indirekten Zusammenhang mit den Bereichen Produktmanagement, Eigenmarken, Einkauf, Strategien, Interimsmanagement, des weiteren Im- und Export sowie den Vertrieb sämtlicher Waren und Gegenständen im Einklang mit dem Gesetz vom 9. Juli 2004, abändernd das Gesetz vom 28. Dezember 1988.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonst wie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Niederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Karsten ROLOFF, vorbenannt, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt.

Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr € 1.000,-.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Karsten ROLOFF, vorbenannt.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft wird festgelegt in L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schroeder, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2009. Relation: EAC/2009/6947. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009074882/272/108.

(090088523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

M.Müller Vertriebsbüro für Krantechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 86.623.

—
Auszug aus der Anteileabtretung vom 22. Mai 2009

Es geht aus einer Anteileabtretung vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf vom 22. Mai 2009, betreffend die Gesellschaft M.MÜLLER VERTRIEBSBÜRO FÜR KRANTECHNIK GMBH, mit Sitz zu L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte Anne, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 86.623, folgendes hervor:

1) Martina MÜLLER, Kauffrau, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, 81, Hülzweiler Straße, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Christina Maria FAY, geborene PHILIPPI, Angestellte, wohnhaft zu D-67098 Bad Dürkheim, Philipp-Fauth-Straße 8, einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR).

2) Martina MÜLLER, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und sie entbindet die Zessionarin von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt sie daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

3) Die Anteilinhaberin Christina Maria FAY, geborene PHILIPPI, vorgenannt, gibt ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

4) Martina MÜLLER, vorgenannt, wird als Geschäftsführer abberufen.

5) Christina Maria FAY, geborene PHILIPPI, vorgenannt, wird als Geschäftsführer genannt.

Enregistré à Remich, le 2 juin 2009, REM/2009/729. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009074887/218/28.

(090088465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. April 2009*

Die Hauptversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Reinhard Müller, geboren am 14. Mai 1967 in Zürich, Schweiz, geschäftsansässig in Schanzenstrasse 1, CH-3001 Bern, Schweiz

mit Wirkung zum 1. April 2009 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2010 stattfindet, zu bestellen,

den Rücktritt von Herrn Michael Kalenberg, mit Wirkung zum 1. April 2009 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft an zu nehmen,

das Mandat von

- Herrn Enrico Turchi, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats
- Herrn David Glassey, Verwaltungsratsmitglied
- KPMG Audit, Wirtschaftsprüfer

mit Wirkung zum 24. April 2009 zu erneuern und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2010 stattfindet, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2009.

Pioneer Investments Global Portfolio

Unterschrift

Référence de publication: 2009074059/26.

(090088222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.256.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 26 mai 2009 que:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., Via Nirone 8, I-20121 Milan, Italie a transféré 780 parts sociales de Catégorie B de la Société à Gaminghouse S.A., 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Il en résulte, qu'à compter du 26 mai 2009, le capital de la Société est réparti comme suit:

- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A.: 16.351 parts sociales de Catégorie B et 607 parts sociales de Catégorie C
- Gaminghouse S.A.: 148.756 parts sociales de Catégorie A et 4.533 parts sociales de Catégorie B
- Séverine Michel: 1 part sociale de Catégorie A

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2009074924/18.

(090088926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.244.

Par résolution de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 29 mai 2009, les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler, pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010, le mandat des administrateurs suivants:

- I. M. Adam Suttin, administrateur de catégorie A, avec adresse au 111, Huntington Ave., USA-MA 02199 Boston;
- II. M. Kjell Clefjord, administrateur de catégorie A, avec adresse au 1, Sundbybergsvagen, S-17118 Solna;
- III. M. Cezary Monko, administrateur de catégorie A, avec adresse au 1, Sundbybergsvagen, S-17118 Solna;
- IV. M. John W. Childs, administrateur de catégorie A, avec adresse au 165 Sago Palm Road, USA-FL 32963 Vera Beach;
- V. M. Pietro Longo, administrateur de catégorie B, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- VI. M. Gérard Birchen, administrateur de catégorie B, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

POUR ESSELTE GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009074991/22.

(090088875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

GT Satellite Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 104.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009074759/231/14.

(090088568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Cyclamen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074922/16.

(090088934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Jerich Luxembourg - Permanent establishment of Jerich Austria, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 120.210.

Die Firma JERICH AUSTRIA, GmbH, deren Rechtsgrundlage das österreichische Handelsgesetz darstellt, hat ihren Hauptsitz in A-8200 Gleisdorf, Feldbacher Straße, 19. Die JERICH AUSTRIA, GmbH ist im Firmenbuch beim Landesgericht für ZRS Graz unter der Nummer FN 171495 registriert und wird durch Herrn Herbert Jerich, geb. 24. Januar 1947, verheiratet, wohnhaft in A-8200 Gleisdorf, Bozenerstraße, 6, vertreten, der folgendes beschliesst:

Es wird beschlossen den Zweck der Niederlassung JERICH LUXEMBOURG - PERMANENT ESTABLISHMENT OF JERICH AUSTRIA, L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D./B.P. 38., abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Unsere Niederlassung in Luxemburg hat zum Zweck den nationalen und internationalen Transport von Gütern sowie sämtliche ausgehenden LKWs zu beladen bzw. das Lager zu verwalten.

Weiter wird festgehalten, dass Herr Herbert Friedrich Jerich, geb. 28. Juni 1978, ledig, wohnhaft in A-8200 Gleisdorf, Bozenerstraße, 8, weiter mit der Leitung der Niederlassung in Luxemburg betraut wird. Herrn Herbert Friedrich Jerich wird für sämtliche Angelegenheiten im Zusammenhang mit der Leitung der Niederlassung in Luxemburg die alleinige Zeichnungsberechtigung erteilt.

Gleisdorf, den 12. Mai 2009.

Komm.Rat. Herbert Jerich

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009074122/23.

(090088254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31-12-2006 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31-12-2006) déposé le 17-01-2008 sous la référence No L080008185.04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURORIDGE CAPITAL PARTNERS CAT 1 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074743/15.

(090088750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Anterfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 96.777.

Le Bilan au 31/12/05 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075002/10.

(090089175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Galactic Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

—
EXTRAIT

Les résolutions de l'associé unique prises en date du 30 avril 2009 sont les suivantes:

- La démission de M. Michael Brandt en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Saad Hassan Hammad, avec adresse au 3, Priory Gardens, W4 1TT Londres, Grande-Bretagne est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009074966/16.

(090089044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Espace Chocolat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 1-3, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 116.435.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Bernadette DEBOUNY, sans état particulier, demeurant à B-6790 Aubange, 48, rue des Hirondelles, laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ESPACE CHOCOLAT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1247 Luxembourg, 1-3, rue de la Boucherie, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1.400 du 20 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 12 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2061 du 3 novembre 2006. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 116.435;

- que le capital social de la société ESPACE CHOCOLAT s'élève actuellement à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement libérées;

- que Madame Bernadette DEBOUNY prénommée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et ou du registre des associés s'ils existent;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-4732, Pétange, 5, rue de l'Eglise.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son identité lieu et profession, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEBOUNY, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2009. Relation: LAC/2009/21154. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009074976/220/47.

(090088808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Hoen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 103, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.292.

Im Jahre zweitausendneun, den dreizehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) Herr Jürgen HOEN, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-66663 Merzig, Schillerstrasse 37 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Alex KAISER, mit Berufsadresse in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, und

2) Herr Josef HOEN, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-66663 Merzig-Brotdorf, Provinzialstrasse 75 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Alex KAISER, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgeannten Vollmachten bleiben, nachdem sie „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Welcher Kompagent, handelnd wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Jürgen HOEN und Herr Josef HOEN, vorbenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOEN S.à r.l., mit Sitz zu L-5471 Wellenstein, 34, rue St. Anne, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 28. Mai 2001, veröffentlicht im Memorial C vom 11. Dezember 2001, Nummer 1140, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 82.292.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert:

- laut Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. November 2001, veröffentlicht im Memorial C vom 7. März 2002, Nummer 374,
- laut Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. September 2002, veröffentlicht im Memorial C vom 13. November 2002, Nummer 1628,
- und zuletzt laut Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 12. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C vom 29. Juni 2005, Nummer 629.

Die vorgenannten Gesellschafter erklären dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5471 Wellenstein, 34, rue St. Anne, nach L-5440 Remerschen, 103, route du Vin.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5471 Wellenstein, 34, rue St. Anne, nach L-5440 Remerschen, 103, route du Vin, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1, der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. Absatz 1. „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alex Kaiser, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 février 2009, LAC/2009/5768. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Februar 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074243/202/53.

(090088006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31-12-2007 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31-12-2007) déposé le 10-11-2008 sous la référence No L080164701.04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURORIDGE CAPITAL PARTNERS CAT 1 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074742/15.

(090088756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.070.

—
Extrait des décisions prises par les associés du 28 mai 2009

1. M. Godfrey ABEL a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie C, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2009.

2. M. Michael J. RISTAINO a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2009.

3. M. Holger ROTHENBUSCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. M. Martin MAINZ, né à Darmstadt (Allemagne), le 15 août 1970, et demeurant à D-50670 Cologne (Allemagne), 31, Schillingstrasse, a été nommé comme gérant de catégorie B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2009.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NBC Invest S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075048/21.

(090088757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

AAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 125.160.

—
Im Jahre zweitausendneun, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

ACTIVE ARTWARE G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-66113 Saarbrücken, Am Torhaus 54A-55, eingetragen im Handelsregister Saarbrücken, unter Nummer HRB 12121,

vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Jürgen CLEMENS, Dipl.-Betriebswirt, wohnhaft in D-66127 Saarbrücken-Klarenthai, Fenner Strasse, 16.

Diese Komparentin, vertreten wie hienvor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, ihre Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Die Komparentin ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AAG LUXEMBOURG S.à r.l.", mit Sitz in L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 886 vom 15. Mai 2007, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 125.160.

Die alleinige Gesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, verlegt, und Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung wird umgeändert wie folgt:

" **Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Clemens, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2009. Relation LAC/2009/16833. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 8. Mai 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009074244/227/33.

(090087638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Boulogne Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.027.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2009, que:

1. Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Monsieur Marco FRITSCH, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard grande-Duchesse Charlotte est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009075053/21.

(090088713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Le bilan rectificatif au 31-12-2005 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31-12-2005) déposé le 17-01-2008 sous la référence No L080008184.04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURORIDGE CAPITAL PARTNERS CAT 1 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074744/14.

(090088746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

PVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.964.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009074753/15.

(090088558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

New Caledonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.401.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 1^{er} septembre 2008, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008:

* Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

* Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 01.01.1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075115/25.

(090088359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

SA Aequadis, Société Anonyme,**(anc. Mondial PERICAR S.A.).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.000.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDIAL PERICAR SA, (matr: 1998 2221 458), ayant son siège social à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville,

constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN de résidence à Rambrouch, en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 798 du 31 octobre 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 107.000.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud MASSANT, ingénieur civil, demeurant à B-7800 Ath, 6, rue de Bouchain, né le 25 mai 1969 à Tournai en Belgique.

L'assemblée décide à l'unanimité de se dispenser de la nomination d'un secrétaire et scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société qui s'appellera dorénavant SA AEQUADIS et modification subséquente de l'alinéa 1 l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SA AEQUADIS".

2) L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société avec modification subséquente de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. La société a pour objet la consultance, le management de sociétés, conseil en gestion stratégique et opérationnel ainsi que le développement, la création et la commercialisation de logiciels informatiques.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, notamment par franchising, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

En outre la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société sera donc pour ces derniers objets une société de participations financières "SOPARFI".

Ces résolutions ont toutes été admises à l'unanimité.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un aussi longtemps que la société est unipersonnelle.

Est donc acceptée la démission des administrateurs et administrateur-délégué actuels avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

2) Est appelé à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Arnaud MASSANT, préqualifié.

3) Le mandat de l'administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature unique de l'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à six cents euros (600,- €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MASSANT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2009. DIE/2009/5023. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME

Ettelbruck, le 8 juin 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009075388/4917/74.

(090089634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.